REPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTERE DE LA SANTE

1841 - 2019 - D

Tunis le.....
25 JAN 2019

DECISION

Le Ministre de la Santé :

- Vu la Loi N° 61-15 du 31 Mars 1961 relative à l'inspection des pharmacies et des autres entreprises pharmaceutiques ;
- Vu la Loi 73-55 du 3 Août 1973 organisant les professions pharmaceutiques ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée ;
- Vu la Loi 92-117 du 7 décembre 1992 relative à la protection du consommateur et notamment ses articles 8 et 9 ;
- Vu le décret 74-1064 du 28 novembre 1974 fixant la mission et les attributions du Ministère de la Santé Publique et notamment de ses articles 5,7 et 9 ;
- Vu le courrier du 25/01/2019 émanant du représentant en Tunisie de la marque Modilac nous transmettant le communiqué des laboratoires SODILAC, France avisant le rappel de tous les lots des laits infantiles,

DECIDE

Article 1 : Tous les lots des laits infantiles de la marque Modilac :
« Modilac 1er Âge B/400g » « Modilac 2ème Âge B/400g » « Modilac Riz 1 B/400g » « Modilac Riz 2 B/400g » « Modilac AR B/400g » « Modilac AC Digest B/400g » « Modilac CS1 B/400g » « Modilac CS2 B/400g » « Pré Modilac B/400g »
Sont retirés du marché pour les motifs suivants:
- Signalement en France de 4 cas de présence de Salmonella poona confirmée dans les selles de nourrissons ayant consommé des formules infantiles de la marque Modilac

Article 2 : La société mc DIS s'est engagée:

1°/ à mettre en place tous les moyens humains et matériels pour appliquer la présente décision.
2°/ à assurer à cette information une diffusion immédiate et la plus large possible.
3°/ à rappeler leurs produits auprès de tous leurs clients.
4°/ à fournir à la Direction de la Pharmacie et du Médicament la liste exhaustive de tous leurs clients auxquels les produits concernés ont été livrés.

Article 3 : La Direction de la Pharmacie et du Médicament et la Direction de l'Inspection Pharmaceutique sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de veiller à l'application de la présente décision.

Dr. Abderraouf CHERIF
Ministre de la Santé

Ministère de la Santé
Chargée de la Gestion de la Direction
de la Pharmacie et du Médicament
Pr. Ag. Mehrez RAZGALLAH KHROUF
25 JAN 2019